

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de M. Philippe MAUFFREY.

Etaient présents : M. MAYE Alain, Mme REY Laurence, Mme BONNETETE Martine, M. RABALLAND Patrick, M. SCHAMBERT Gérard, BLANCHARD Martine Adjoints, Mesdames ROBICHON Sandra, PAUMIER Isabelle, OVIDE Morgane Messieurs M. DOBBELS Bertrand, PAUPERT Alain, MERCIER Pierre, BRUNET Laurent, CALMEL Pierre-Jean, ADRAS Damien, BERNARD Jonathan

Absents excusés : Madame GAUTIER Pascale (pouvoir donné à Mme BLANCHARD), Mme BONACCHI Nicole (pouvoir donné à M. RABALLAND Patrick), Mme JANOUIN Josiane (pouvoir donné à M. DOBBELS Bertrand), Mme BOUIX Marie-Françoise (pouvoir donné à Mme ROBICHON), M. BRODIN Yann (pouvoir donné à M. MAYE Alain)

Absent : M. TROY Sandric,

Date de la convocation : 30 décembre 2025

Membres en exercice : 23 – présents : 17 – votants : 22

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Mme BONNETETE Martine

Observations sur le précédent procès-verbal :

N'ayant pas d'observations sur les procès-verbaux du 8 décembre dernier, le conseil les adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

2026-01-05-1) Délibération à la suite du retrait de délégation :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 18 décembre 2025 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 18 décembre 2025 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Mme REY Laurence, adjointe au maire, par arrêté du 26 mai 2020, modifié le 3 novembre 2020 puis le 16 octobre 2023 dans les domaines « Finances, ressources humaines et développement économique », le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*».

M. MAUFFREY précise que par fonction, on entend : officier de policier judiciaire et officier d'état civil.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mme REY dans ses fonctions d'adjoint au maire.

M. MAUFFREY annonce une détérioration des relations de travail, un choix politique différent entre lui et Mme REY. Afin de ramener un climat de confiance au sein du conseil municipal, des services municipaux en vue de garantir la bonne marche de l'administration, il a pris la décision de retirer la délégation à Mme REY à compter du 1^{er} janvier 2026. L'arrêté lui a été notifié le 30 décembre 2025.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

M. MAUFFREY propose de voter à bulletin secret.

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés (pour : 20 ; contre : 2 : Mme REY, M. BERNARD ; abstention : 0) valide le vote par bulletin secret.

Mme REY rappelle que même si les délégations peuvent être retirées par le Maire, il revient au conseil municipal de supprimer ou non le poste d'adjoint. En cas de retrait, le nombre d'adjoint passerait de 6 à 5. En cas de maintien, elle resterait adjointe avec les fonctions d'officier de police judiciaire et d'état civil.

M. MAUFFREY précise qu'en cas de retrait, Mme REY restera conseillère municipale. Il précise également que, dans un tel cas, il n'y aura pas d'élection d'un nouvel adjoint et que les délégations seront nouvellement réparties.

M. ADRAS (opposition) pose la question de la nouvelle répartition des indemnités en cas de retrait des fonctions d'adjoint. M. MAUFFREY indique qu'il n'y aura pas de modification.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (pour : 18 ; contre : 1 ; abstention : 2 ; blanc : 1), le conseil municipal décide de retirer à Mme REY ses fonctions d'adjoint au maire.

Le nombre d'adjoints passe de six à cinq. Les adjoints situés après le 2^{ème} rang remontent d'un cran (le troisième passe donc deuxième, le quatrième passe donc troisième...).

2026-01-05-2) Modification des désignations de délégués aux organismes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Suite au retrait des fonctions d'adjoint à Mme REY et en vue de son remplacement (les autres membres restent inchangés), M. MAUFFREY propose de modifier les désignations suivantes :

- Représentation Finances/Ressources Humaines/Développement Economique :

M MAUFFREY se porte candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Office de pôle : 1 délégué au titre du camping/tourisme :

Mme BLANCHARD se porte candidate.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Membres au conseil d'administration du centre socio-culturel :

M. PAUPERT se porte candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Membres à la commission mixte du centre socio-culturel :

M. PAUPERT se porte candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- CLECT à la CAN :

M. RABALLAND se porte candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Commission d'appel d'offres :

M. BRUNET se porte candidat en suppléant.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Commission d'appel d'offres spécifique école :

Mme BONNETETE se porte candidate en suppléante.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

- Groupe de travail Petite Ville de demain en collaboration avec M. SCHAMBERT :

M. BRUNET se porte candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (pour : 19 ; contre : 1 – Mme REY ; abstention : 2 – M. ADRAS, M. BERNARD)

2026-01-05-3) Modification des désignations de commissions municipales :

Mme REY, en tant qu'adjointe, faisait partie d'office de toutes les commissions. M. MAUFFREY lui demande si elle souhaite en intégrer pour y participer.

Mme REY décline la proposition. Il n'y a donc pas de modification dans la composition des commissions communales.

Informations du Maire :

- Félicitations à M. RABALLAND, Mme BLANCHARD et M. MAYE pour leur action auprès des personnes qui ont subi l'incendie à Moulin Neuf.

- Une communication a été faite auprès des parents annonçant un accueil fortement perturbé à la garderie et restaurant scolaire vu les conditions météorologiques prévues (fort épisode neigeux).

M. MAUFFREY clôture la séance à 20h35.

La secrétaire de séance



Mme BONNETETE

Le Maire



M. MAUFFREY